

Informations de base

2023/2014(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Modifications du règlement intérieur du Parlement concernant l'heure des questions, la tribune centrale, la procédure du « carton bleu », les explications de vote, le registre de transparence et le Médiateur	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2014(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/9/11272